

. 00910

1951

à Monsieur le Ministre de la FRANCE D'OUTRE-MER
- DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS
- INSPECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS
MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

27, rue Oudinot, 27

PARIS

(76)

Je viens de recevoir le rapport rédigé par M. GUILLAUME à la suite de sa tournée dans la Vallée du Fleuve SENEGAL, de Janvier - Février 1957.

Je fais procéder à l'étude détaillée de ce document par les Services Techniques intéressés et vous ferai parvenir mon opinion complète à ce sujet, dans quelque temps.

Cependant, la préparation du 3ème Plan Quadriennal étant en cours à l'heure actuelle dans les territoires, j'estime indispensable de vous faire part, immédiatement, de mon avis en ce qui concerne la thèse défendue par M. I.G. GUILLAUME.

Résumé en quelques lignes cette thèse paraît être la suivante :

Les rapports rédigés par la M.A.S. , et notamment celui de 1955, exposent deux schémas d'aménagement, consistant :

- l'un dans la construction de barrages-digue, en deux ou trois emplacements, dans la vallée, dans le but de régulariser l'inondation et par suite d'augmenter les surfaces cultivées chaque année par les techniques traditionnelles. L'accent est mis sur le barrage de DAGANA dont la réalisation est proposée en première urgence.
- l'autre, qui est considéré comme le stade final de l'évolution de la vallée, en l'édification après achèvement du 1er schéma, de barrages d'accumulation sur les hauts affluents, en vue de permettre l'introduction progressive des cultures irriguées.

M. GUILLAUME estime :

- 1^o/ - que la rentabilité du barrage de DAGANA n'est pas assurée, en l'état actuel des études, par le développement de la partie de la vallée sise en amont et qu'elle ne pourrait l'être, en fait, que par un développement de la riziculture mécanisée dans le delta.
- 2^o/ - que ce plan de mise en valeur du delta n'est pas de réalisation prochaine.
- 3^o/ - que dans la vallée ^{seule} la réalisation du barrage de DAGANA et des ouvrages de protection des ouales prévus, ne suffirait pas pour améliorer au maximum les rendements de la culture traditionnelle et que de nombreux ouvrages complémentaires seraient nécessaires.

009 W

42/ - que le développement des cultures irriguées dans la vallée ne peut être envisagé sur une grande échelle pour l'instant et, par suite, que la réalisation des ouvrages d'accumulation est prématurée.

M. GUILLAUME propose en conséquence d'étudier la rentabilité d'un troisième schéma d'aménagement qui consisterait en l'amélioration successive et séparée des oualos.

Partant de cette idée, il constate que les recherches accomplies jusqu'à présent sont insuffisantes pour permettre de chiffrer la rentabilité de cette opération et il propose donc un programme complémentaire d'études très importantes, à la fois sur le plan purement technique (topographique, agronomique, etc...) et sur le plan de l'économie générale du territoire. Il expose en conclusion ses vues sur les possibilités de ces aménagements localisés de oualos individuels.

En somme, M. GUILLAUME propose de remplacer l'opération Barrage de DAGANA, dont la rentabilité lui paraît douteuse, par tout un ensemble de petites opérations fractionnées, dont l'étude d'ailleurs est à faire

2
2 2

Cette idée fondamentale du rapport de M. GUILLAUME est parfaitement résumée par lui-même en bas de la page 138 lorsqu'il affirme

- " Or, les effets favorables du barrage dans la vallée, extension et
- " stabilisation des surfaces cultivées, élévation et stabilisation du
- " rendement moyen, seront presque partout subordonnés à l'exécution
- " d'aménagements complémentaires agissant, non plus sur la hauteur de
- " la submersion qui reste fixée par la crue naturelle, plus ou moins
- " corrigée par le barrage, suivant l'éloignement de ce dernier vers

./.

Programme d'études complémentaires très importantes

" l'amont, mais aussi, dans une mesure variable, sur les autres paramètres
" date et durée de la submersion, rapidité de la décrue, etc...)
" l'Inventaire de ces aménagements reste à faire ainsi que l'estimation de leur
" coût. A défaut de ces données, c'est pêcher par excès d'optimisme que de porter
" à l'effectif des investissements du barrage sans autres investissements, la tota-
" lité des gains de tonnage de la retenue"

Et ailleurs (page 150)

" Il est probable qu'une grande partie du gain de tonnage de mil réalisé dans
" la vallée, du fait du barrage, pourrait être obtenue à moins de frais par un ensem-
" ble d'aménagements localisés, nombre d'entre eux étant d'ailleurs nécessaires, même
" si le barrage est construit.

" Les aménagements localisés, lorsqu'ils ne changent pas la hauteur de la crue na-
" turelle, ne peuvent avoir l'effet de régularisation interannuelle des surfaces cul-
" tivées et de la production au niveau qu'ils atteignent aux fortes crues, que réalise,
" au loin pour la partie aval de la retenue, le barrage projeté. Cependant, nous avons
" déjà noté que les fluctuations des surfaces cultivées et de la production n'étaient
" pas seulement fonction de la hauteur de la submersion découlant de la crue, mais
" aussi des facteurs: date d'arrivée et de départ des eaux, vitesse de la décrue, etc
" plus ou moins favorables au déroulement des travaux agricoles sur lesquels les aména-
" gements localisés ont une action certaine. D'autre part, ce qui peut rester de
" fluctuant dans la production ainsi améliorée peut être corrigée par l'organisation
" du stockage .

" Dans ces conditions, à ne pas considérer le barrage que sous l'angle développe-
" ment de la vallée, il serait de bonne gestion de mettre en parallèle et de compa-
" rer le bilan économique du projet actuel avec celui d'un programme d'aménagement
" localisés, avant que les Pouvoirs Publics prennent la décision de financer le pro-
" jet. "

Ces ménagements fractionnés, M. GUILLAUME les conçoit d'ailleurs aussi bien en vue d'une amélioration des rendements des cultures traditionnelles que d'une diversification de la production par la mise en oeuvre de l'irrigation, l'eau étant retenue pendant la saison sèche dans des bassins de submersion.

Présentées ainsi, ^{en} aux termes généraux, les scrupules de M. GUILLAUME paraissent importants et justifiés. Cependant, comme il s'agit de rentabilité, il est impossible de se cantonner à l'exposé des idées et il importe de discuter sur des éléments chiffrés. Sur beaucoup de points, ceux dont nous disposons sont encore insuffisants.

Les expériences de GUEDE, si elles n'épuisent pas le sujet, comme le fait remarquer M. GUILLAUME, doivent permettre cependant de préciser déjà la part revenant à chacun des facteurs hydrauliques : durée de submersion, date des semis, date de retrait des eaux, dans l'augmentation que l'on peut espérer des rendements. On pourra ainsi préciser dans peu de temps l'exposé qui suit.

Quoiqu'il en soit on peut faire, dès à présent, le raisonnement suivant:

Nous admettrons dans tout ce qui suit, les chiffres retenus par M. GUILLAUME lui-même, bien qu'ils soient sensiblement inférieurs à ceux présentés par la MAS. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Schématiquement, le supplément de production escomptés dans la vallée, après réalisation de la totalité des ouvrages prévus sous le titre "BARRAGE DE DAGANA" se décompose en trois parties:

- a) accroissement des surfaces cultivées, les rendements actuels restant inchangés: 30.000 ha à 500 Kg. à 1'ha donnent 15 mille tonnes de mil.
- b) Accroissement des rendements qui passeraient de 500 kilos à 700 kilos 1'ha sur les 50.000 ha cultivés en moyenne sur une longue période: 70.000 ha à 200 kilos donnent 14.000 tonnes de mil.

c) - Accroissement du rendement sur les 30.000 ha supplémentaires mis en cultures chaque année en moyenne:

30.000 ha à 200 kilos donnent 6.000 tonnes de mil.

En regard de ces bénéfices, le montant des investissements à la charge de la vallée, en prenant le cas le plus défavorable du rapport de M. GUILLAUME, s'élève à 1.765.000.000 dont 430 millions pour les ouvrages de protection localisée dans les oualos.

non - dont 75

Il est difficile de ventiler ces dépenses entre l'accroissement des surfaces et l'augmentation du rendement. Il est certain, en effet, comme nous le verrons plus loin, que le barrage tout seul (à la condition de ne pas relever le plan d'eau en saison sèche pour la navigation) permettrait une augmentation réelle des rendements. Mais prenons encore une fois le cas le plus défavorable: supposons que 1.335 millions du barrage servent uniquement à l'augmentation des surfaces et 430 millions de protection des oualos à l'amélioration du rendement.

M. GUILLAUME estime que l'on ne pourra guère obtenir la totalité des 200 kilos supplémentaires avec les seuls ouvrages de oualos prévus. Il ne chiffre pas les ouvrages supplémentaires nécessaires. Il est certain que ces ouvrages supplémentaires seront beaucoup plus onéreux dans le cas où l'on ne ferait pas le barrage de DAGANA que dans le cas où on le ferait. Admettons encore une fois le cas le plus défavorable où il aurait égalité de ces suppléments; admettons également que ces suppléments représentent 270 millions environ ce qui porte à près de 700 millions le total des aménagements localisés et à près de 2 milliards celui de l'ensemble du barrage de DAGANA.

Les aménagements localisés n'ont aucune influence sur les superficies, le seul bénéfice qu'en est en droit d'attendre est donc représenté par le point " a " ci-dessus, soit 14.000 tonnes de mil., une dépense de 700 millions

Attention
à la vallée
1765 a-boutit à
démonteur qu'il ne
fait un fait
à l'ouest 2,5 mill...

le kilo de mil valant 10 Frs, le rapport production sur investissement est de 20%

L'opération Barrage de DAGANA rapporterait, elle, 35.000 Tonnes de mil pour 2 milliards, soit un rapport production sur investissement de 17,5%

Si, maintenant, au lieu de prendre chaque fois l'hypothèse la plus défavorable, nous admettons les hypothèses raisonnables justifiées ci-dessous, nous aboutirons respectivement aux chiffres suivants:

Notons encore qu'indépendamment de cette notion de rentabilité au franc dépensé, calculée sur des chiffres moyens, il faut tenir compte des avantages essentiels suivants apportés par la construction du Barrage de DAGANA

1^o/ - Le barrage augmente la production de 35.000 tonnes au lieu de 15.000 Tonnes seulement dans le cas des aménagement localisés.

2^o/ - Il assure une régularisation de superficies cultivées annuellement, et donc, des recettes de la population. Ce point est capital. L'expérience que nous avons par ailleurs de la zone arachidière du SENEGAL par exemple, nous permet d'affirmer que tout effort de progrès des techniques agricoles reste vain, tant que le paysan n'est pas raisonnablement sûr de sa récolte prochaine. Et, on comprend parfaitement ses réticences devant les conseils d'achat d'une charrue ou d'engrais etc... alors qu'il n'est pas certain de pouvoir rembourser les dettes ainsi contractées, ni même d'ailleurs de manger à sa faim.

M. GUILLAUME estime que la construction des silos en nombre suffisant permettrait d'obtenir le même résultat qu'une régularisation de la production. Nous ne le pensons pas pour deux raisons majeures:

- d'une part les années bonnes et mauvaises n'alternent pas régulièrement mais bien souvent se suivent par groupes de deux, trois quatre. Il faudrait donc stocker les excédents de plusieurs bonnes récoltes successives pour faire face à des déficits successifs. Or, le mil de gualos ne se conserve que quelques mois. Les grains mis en réserve ne pourront donc servir que l'année suivante. Au delà, le stockage sera totalement inutile.

D'autre part, ce stockage ne permet pas de régulariser la quantité de travail nécessaire qui continuera, comme à présent, à être extrêmement variable d'une année sur l'autre. M. Guillaume craint que dans le cas d'une régularisation des surfaces à une valeur élevée, les émigrants actuels ne reviennent pas au pays, mais, il admet en même temps que ces émigrants reviennent tous les 3 ou 4 ans lorsque la crise est forte. Nous pensons qu'ils reviendront encore plus volontiers lorsqu'ils pourront ~~aux~~ compter sur la régularité de leur niveau de vie car le plein emploi est encore, hélas ! très loin d'être réalisé dans les villes du SENEGAL où il n'est pas rare de voir plusieurs familles vivant en parasites sur le salaire d'un seul travailleur.

Enfin, comment espérer un progrès technique et une influence réelle de l'encadrement si les populations ne sont pas préalablement fixées sur place par une stabilité de l'emploi, ce qui ne sera pas le cas dans les aménagements fractionnés préconisés.

009/10

Théoriquement équivalent, le stockage n'est donc en rien comparable
dans ses conséquences à une régularisation de la production elle-même

Pour une rentabilité au moins équivalente et probablement meilleure au franc investi, le barrage de DAGANA présente, en définitive, sur les aménagements fractionnés, les avantages primordiaux d'une augmentation immédiate et massive de la production et surtout d'une régularisation de celle-ci et de l'emploi, condition, à mon avis, de tout progrès ultérieur.

Je me permets donc de vous rappeler les termes de ma lettre n° du et d'insister auprès de vous pour l'autorisation de lancer le concours pour le barrage de DAGANA dès à présent.

3°/ - Le barrage de DAGANA permet d'assurer une rentabilité immédiate des investissements. EN effet, si pour augmenter les rendements, il est effectivement indispensable de prévoir un encadrement et une éducation forcément lente, de la population, l'augmentation brutale des surfaces due au barrage de DAGANA se répercutera par une augmentation immédiate de la production sans aucune modification des méthodes culturales.

A la limite même, on pourrait concevoir une première étape négligeant le côté navigation en saison sèche et où il serait, par suite inutile de réaliser les ouvrages de protection des oualos, seuls ceux des escales étant nécessaires. L'aménagement des oualos se ferait ensuite progressivement au fur et à mesure de la mise en place de l'encadrement.

La première mise de fonds serait ainsi réduite de 300 à 400 millions, avec les estimations MAS 600 à 700 avec les estimations plus pessimistes basées sur les considérations de M. GUILLAUME.

NOTE TECHNIQUE SOMMAIRE

009 10

La thèse générale ayant déjà été exposée, je ne reprends ci-après que les points particuliers du rapport de M. GUILLAUME sur lesquels les informations dont je dispose ne permettent d'apporter quelques précisions.

a) Superficies cultivables après la construction du barrage

POINT I - Page 101 du rapport. Il est proposé de ramener de 75.000 à 70.000 ha la superficie cultivable en moyenne dans la retenue de DAGANA, du fait qu'il serait apparu "une surestimation de la production par rapport à ce que l'on sait de la consommation et de la commercialisation". Je ne pense pas que la précision des statistiques dans ces domaines atteigne les 7% de la correction proposée; elle est certainement plus médiocre. Le chiffre ancien est au moins aussi valable que le nouveau.

POINT II - Page 102 du rapport. Les calculs présentés dans le rapport sont basés sur les résultats d'une reconnaissance faite en 1954 - 1955 et interprétés en fonction de la crue moyenne. Or le rapport de la Société d'études, basé sur les résultats de la même reconnaissance indique "La faible valorisation obtenue pour la crue moyenne n'est pas surprenante si l'on observe que les terrains considérés comme cultivables sont, dans l'ensemble, situés dans les zones relativement basses du lit majeur du SENEGAL, qui sont en grande partie submergées - du moins théoriquement - pour une crue moyenne naturelle."

En faisant le calcul sur l'ensemble des crues, la Société aboutit à des gains plus élevés que le chiffre de 50.000 ha retenu dans le rapport de 1955.

L'extension des prospections de M^e JAMMET rendra bientôt possible un calcul précis de ces gains. En attendant, je propose de maintenir le chiffre de 50.000 ha, les arguments contraires du rapport ne me paraissent pas

convaincants

b) Nécessité d'un taux de jachère élevé

POINT III - Page 103 du rapport. Il s'agit là d'un point dont il ne faut

pas mésestimer l'importance. Cependant, l'opinion citée des anciens a trait au terrain fondé, le plus haut, alors que les sols retenus comme cultivables par M. JAMMET (n° 1, 2, 6 et 7 concernent les terres basses intermédiaires et hautes argileuses, le fondé (n° 3) étant totalement exclu. Il ne semble donc pas à première vue (je ne pourrai préciser ce point davantage que dans quelques semaines) que la proportion de sols pauvres incluse dans les 50.000 ha retenus soit de nature à faire réviser ce chiffre.

c) Capacité de travail de la population

POINT IV - page 104 du rapport - M. GUILLAUME estime que la principale diffi-

culté du cycle culturel futur résidera dans une prolifération des mauvaises herbes et il craint que dans ces conditions la population ne soit insuffisante pour procéder au sécherbage dans le temps imparti. Il doute du désir des actuels expatriés de rentrer dans la vallée et se demande même si ce retour serait économiquement sain, la main d'oeuvre qu'ils constituent pouvant être utilisée dans d'autres secteurs.

Ni les responsables locaux (Cf Commission consultative du 26.1.57) ni moi-même ne partageons ce point de vue. Les villes de St-LOUIS, DAKAR sont très loin hélas! d'offrir le plein emploi à leurs habitants et nombreux sont les "cousins" vivant sur la solde d'un seul salarié. A l'heure actuelle les expatriés refluent vers la vallée au moment des fortes crues, abandonnant la "ville et ses mirages" pour un gagne-pain passager. Comment penser qu'elle ne reviendra pas le jour où celui-ci sera assuré pour longtemps? Notons d'ailleurs que l'arrêt seul du départ augmentera déjà la main d'oeuvre disponible

autr

J'estime en conséquence que sur la base des renseignements actuellement en notre possession, le chiffre de 50.000 ha retenus dans le rapport de 1955 pour le supplément de surfaces cultivables, représente une meilleure approximation de la réalité que le chiffre de 30.000 ha proposé par M. l'Inspecteur Général GUILLAUME.

g² g

d) Etude des Rendements

L'influence des différents facteurs hydrauliques sur le rendement n'est pas encore parfaitement connue et je ne dispose moi-même que d'un rapport provisoire de la station d'études de GUEDE. Ses résultats sont malgré tout fort instructifs sur quatre points d'une importance fondamentale.

- 1) - Durée de submersion - Aucune différence significative n'a été constatée entre l'action respective des différentes durées de submersion dans l'intervalle choisi pour l'expérimentation (2 semaines à 3 mois)
- 2) - Date de semis - Par contre, l'expérience a confirmé de façon éclatante l'importance de la date du semis; les rendements de mil sont de l'ordre de 1.000 Kg/ha tant que le retrait des eaux s'effectue avant la fin novembre, pour le premier décembre, ils tombent déjà à 500 Kgs et à 280 Kgs le 15 décembre.
- 3) - Qualité des sols - Enfin, et ce n'est pas là le moindre intérêt de l'expérience, elle a apporté une contribution de premier ordre à la connaissance des sols appliquée au problème de fertilité. En effet, elle permet de préciser leur valeur intrinsèque en dissociant son action des différents autres facteurs du rendement. Il est ainsi possible de dresser l'échelle de fertilité suivante:

- fondé haut ou renôré	:	640 kg/ha
- fondé bas ou ballôré	:	970 kg/ha
- hollalâé	:	1.080 kg/ha

4) - Culture de coton - Les trois variétés de cotonniers se sont comportées de façon analogue. Elles ont énormément souffert du temps exceptionnellement froid et couvert de décembre et de janvier. Les rendements ne sont pas encore connus car l'égrenage pratiqué nécessairement à la main est évidemment fort long. Ils seront très moyens mais bien supérieurs à ceux de Matsa ce qui infirme l'opinion d'ailleurs préconçue que seule la haute vallée offre quelques chances à la production cotonnière

On peut en tirer les conclusions provisoires ci-après:

I. - Un aménagement hydraulique n'aura d'effet sur la production de mil de décembre que s'il réalise l'une des deux conditions suivantes:

- augmentation de la superficie
- avance de la date de retrait des eaux des crues tardives.

Le barrage de BAGANA remplit la première, les aménagements localisés préconisés ne le font pas.

Le barrage de DAGANA n'avance pas la date de retrait des eaux; il la retarde même, si les prévisions de crue sont exagérées de quelques jours

5 à 8 - Les aménagements localisés ont les mêmes effets, à l'exception peut-être du percement de bouchures plus grandes dans les bourrelets de berge afin d'accélérer la vidange des oualos. Ces ouvrages sont évalués dans le dossier présenté par la SOGETIM. Ils ne seront d'ailleurs vraiment utiles que les années de crue très tardives, soit une ou deux fois sur dix.

En fait, nous pensons que le rendement général moyen augmentera après construction du barrage surtout à cause d'une régularité accrue des efforts du paysan et de leur point d'application ainsi que d'une progression de ses techniques, possible à cause de cette régularité.

Les aménagements localisés n'auront pas cet avantage primordial à leur actif.

II.- Les rendements en fondé bas (balléré) sont équivalents à ceux obtenus en ouallos vrais (hollaldés) - Seuls ceux en fondé haut (ranéré) montrent une différence vraiment significative. Or les calculs faits par la Société d'études et aboutissent au chiffre de 50.000 ha, s'ils incluent les sols balléré, excluent totalement les ranéré. Ceci confirme le point de vue exprimé plus haut sur la validité du chiffre de 50.000 ha en ce qui concerne la fertilité des terres.

III.- Le coton de décrue ne peut encore être rejeté comme culture de diversification, bien au contraire.

N° 09254

-1 OCT. 1957

Copie

ménagement du fleuve
SENEGAL

à
MONSIEUR LE MINISTRE de la FRANCE d'OUTRE-MER

Inspection Générale des T.P.

Direction des Affaires
Economiques et du Plan

P A R I S

REFERENCES : Mes lettres 2999, 4546 et 6316/H des 7 Avril, 26 Mai et 15 Juillet 1953.

Votre lettre 9620 AE/PLAN/3 du 17.9.53

Ma lettre 220/TP/H du 8.1.54

Vos lettres 1053 AE/PLAN du 7.2.55 et 886 TP/4 du 14.3.55

Ma lettre 7800 TP/H du 26.7.55

Ma lettre 4170 TP/H du 23.4.57

Ma lettre 7838 TP/H du 12.8.57

Par ma lettre 4170 TP/H du 23 Avril 1957, je vous ai fait parvenir le procès-verbal in extenso de la réunion tenue le 26 Janvier 1957 à DAKAR, de la Commission Consultative pour les études du fleuve SENEGAL. Dans la même lettre qui faisait le point de la question de l'aménagement du fleuve SENEGAL, je vous ai demandé l'autorisation de lancer rapidement un concours pour l'éventuelle construction du barrage de DAKANA.

Je me suis permis de vous rappeler ma demande par ma lettre 7838 du 12 Août 1957.

D'après des informations officieuses, il semble que, si vous n'avez pas répondu plus tôt à ma lettre du 23 Avril, c'est parce que vous attendiez de connaître les conclusions du rapport de M. GUILLAUME, Inspecteur Général de l'AGRICULTURE, envoyé par vos soins dans la vallée du SENEGAL en Janvier 1957.

Ce rapport m'étant parvenu ces jours-ci, j'ai l'honneur de vous faire connaître, par la présente, les remarques qu'il appelle de ma part :

o
o

./...

Je me permets d'abord une observation d'ordre très général. Les études faites en 1950 et 1953 par la SOCIETE d'ETUDES U.H.E.A. avaient porté, pour l'essentiel, sur l'aménagement de la vallée par la construction du barrage de GOUINA.

Par vos diverses correspondances, dès 1952 et plus encore en 1953, vous m'avez clairement fait connaître qu'il convenait d'abandonner l'étude d'ouvrages aussi coûteux pour se consacrer à l'étude d'ouvrages plus économiques et d'une rentabilité plus rapide.

L'intérêt que vous avez manifesté dans vos correspondances, de 1953 à 1954, pour les projets et les rapports que je vous avais soumis et vos appréciations sur l'orientation générale des études, ont fait ressortir votre approbation quant à l'orientation prise, tendant à l'aménagement de la vallée par un système de barrages-digues et notamment celui de DAGANA. Entre les deux solutions, consistant à commencer l'aménagement soit par le très grand barrage d'accumulation de GOUINA, soit par le barrage-digue de DAGANA, votre choix paraît avoir été fait, sur le principe tout au moins, dès l'année 1953.

Vous avez manifesté dès cette époque, le désir de voir confirmer ce choix sur la base d'éléments techniques plus solides, par le Comité Supérieur des T.P. de la F.O.M. Les correspondances échangées en 1954-1955 ont permis d'approfondir les données du problème et le Comité Supérieur des TP de la FOM s'est enfin prononcé sans équivoque, lors de sa séance du 19 Janvier 1956 en faveur de la solution du barrage de DAGANA.

J'étais donc fondé à penser que ce choix, qui avait exigé des études très longues et très difficiles, était maintenant définitif et qu'il convenait seulement pour obtenir de vous la décision du lancement des travaux, de vous fournir tous les détails nécessaires sur la réalisation et sur les conséquences de tous ordres de l'ouvrage envisagé.

Or, les termes de votre lettre 8751 AE/PLAN du 23 Novembre 1956 - dont je viens seulement de recevoir, dans le rapport GUILLAUME, un extrait - font apparaître des perspectives différentes. Il semble en effet que la solution "GOUINA" étant maintenant éliminée, vous considériez qu'aucun choix n'est encore fait pour l'aménagement de la vallée et qu'il importe de comparer la solution DAGANA à une solution qui consisterait dans l'aménagement fractionné et indépendant de diverses cuvettes réparties le long du fleuve.

Si je regrette, vivement, que des décisions prises par vous depuis plusieurs années soient maintenant mises en cause au risque de retarder indéfiniment le lancement des travaux d'aménagement de la vallée, je n'en répondrai pas moins sur le fond au rapport de M. GUILLAUME.

Avant de vous exprimer ma réponse, je crois nécessaire de résumer rapidement l'essentiel des thèses de M. GUILLAUME.

./...

Ce résumé semble pouvoir s'énoncer comme suit :

- a) - le vaste projet d'irrigation rationnelle de l'ensemble de la vallée, grâce à la construction préalable d'un grand barrage à GOUINA est sans intérêt dans l'immédiat parce que le prix de revient à l'hectare de l'aménagement est trop élevé en regard des productions qui peuvent en être attendues. Au surplus, si l'on ne construit pas d'abord les barrages-digues, le barrage de régularisation empêche la culture de décrue, qui constitue actuellement l'essentiel des ressources de la vallée, et n'assure pas la navigation. Schématiquement, dans l'optique GOUINA-DAGANA, il faut rejeter, pour le moment au moins, la solution "GOUINA".
- b) - Si l'on construit un barrage-digue à DAGANA, on peut se demander si la justification principale doit en être trouvée dans le delta ou dans la vallée. La justification économique par les productions du delta serait, de loin, la plus valable, mais la réalisation complète de ce programme avec les casiers d'irrigation correspondants exigerait des capitaux publics très importants; le rapport suggère qu'il est impossible de les dégager dans les conditions actuelles. D'autre part, la mise en place d'une colonisation autchtone serait aléatoire et, de toutes façons, très longue; enfin, il est douteux que les capitaux privés acceptent de contribuer dans des proportions importantes à l'aménagement du delta pour des cultures industrialisées.
- c) - Pour améliorer la situation de la vallée, le barrage de DAGANA serait trop coûteux. Ses effets favorables seraient moins importants que ceux décrits par les auteurs du projet. Sa rentabilité serait faible et ne s'établirait qu'au bout de longs délais. De petits ouvrages assurant le contrôle de l'eau dans les cuvettes situées en bordure du fleuve coûteraient moins chers et apporteraient peut-être des avantages importants et une rentabilité meilleure.
- Si l'on vise le développement agricole de la vallée, il faut avant d'envisager la construction du barrage, comparer la solution "Barrage de DAGANA avec celle des cuvettes latérales.
- d) - Quant à l'aménagement de ces cuvettes, la culture du mil donnerait seulement des productions de peu de valeur et il serait probablement préférable de les concevoir plutôt pour la culture du riz.
- e) - Pour lancer cette culture du riz, il faudrait d'abord surmonter les difficultés importantes, résoudre des problèmes techniques délicats et surtout apprendre aux paysans à pratiquer cette culture nouvelle. Des études approfondies et de longues années d'encadrement doivent donc précéder le lancement, à échelle valable, de ces aménagements.
- f) - En conclusion, le programme d'aménagement de la vallée doit être différé. Des études très importantes et très longues doivent être d'abord conduites dans tous les domaines aussi bien au point de vue hydraulique que dans les domaines de l'agronomie et de la géographie humaine.

o

o

o

./...

Pour répondre dans le détail au rapport de M. GUILLAUME, un délai important est nécessaire et mes services prépareront au cours des mois prochains, tous les éléments constituant réponse aux questions posées par M. GUILLAUME.

Mais, pour y répondre dans les grandes lignes, nous possédons, dès maintenant, les principaux éléments nécessaires. Je vous en soumetts, ci-dessous, l'exposé général.

A/ - Comme cela résulte de nos correspondances citées en référence, j'ai depuis plusieurs années, renoncé au lancement rapide des travaux du barrage de GOUINA. J'estime, comme M. GUILLAUME, que ce barrage ne doit pas être construit avant les barrages-digues, et que seules des découvertes minières ou des transformations profondes des techniques agricoles de la vallée pourraient faire de ce barrage un ouvrage rentable. Vous avez, du reste déjà tranché depuis longtemps cette importante question.

B/ - Le barrage de DAGANA n'est pas envisagé dans le seul intérêt de la vallée ni dans le seul intérêt du delta. Ses conséquences seront multiples et la justification économique de l'opération doit s'appuyer sur tous les avantages qui peuvent en découler. Il ne faut certes pas négliger les possibilités du delta; les hauts rendements obtenus sur le casier de RICHARD TOLL et les réactions des hommes d'affaires qui l'ont visité sont des signes encourageants.

Les informations récentes sur la contribution d'une grande banque française aux aménagements de la GESIRAH au SOUDAN Anglo-Egyptien paraissent montrer par ailleurs que des capitaux privés peuvent s'intéresser au financement d'irrigations rationnelles.

Pour de multiples raisons, on peut ainsi espérer que s'instaure une participation des capitaux privés au financement de l'aménagement du delta.

J'estime donc qu'il ne faut pas sous-estimer l'intérêt des perspectives offertes par son développement, mais je pense que les conséquences du barrage sur l'économie de la vallée constituent l'élément principal de la décision.

C/ - Je crois, comme M. GUILLAUME, que dans un avenir lointain, les habitants de la vallée devront se tourner, pour parvenir à un niveau de vie élevé, vers des cultures sous irrigation rationnelle et notamment de culture de riz et il importe de commencer, dès maintenant, à les y préparer, mais les nombreuses expériences faites dans d'autres régions me paraissent démontrer qu'il n'est pas raisonnable de croire que les techniques agricoles des paysans puissent être

transformées rapidement. Les paysans de la vallée du SENEGAL n'ont jamais cultivé le riz et les essais entrepris pour les amener à cette culture ont tous échoué jusqu'à présent. Il est donc illusoire de fonder sur la culture du riz un développement important de l'économie rurale de la vallée au cours des deux prochaines décades. Les facteurs humains, qu'il serait dangereux de négliger, commandent de prendre comme base de l'économie de la vallée et de la rentabilité de tous aménagements, les cultures traditionnelles, c'est-à-dire les cultures de décrue.

D/ - J'en viens au choix entre le barrage de DAGANA et l'aménagement des multiples cuvettes qui s'échelonnent en bordure du fleuve.

Comme l'admet, du reste, M. GUILLAUME, le barrage apporte à l'ensemble de la vallée du SENEGAL, de nombreux avantages que l'on ne saurait espérer de l'aménagement des cuvettes locales.

Il ouvre dans le delta des possibilités dont les hauts rendements obtenus à RICHARD TOLL illustrent l'intérêt. La surface irrigable dans le delta passe, grâce à lui, de 10.000 Ha aux environs de 40.000.

Il allonge d'environ 120 Km. le bief navigable permanent déjà existant sur le fleuve SENEGAL entre SAINT-LOUIS et PODOR (et de plus de 200km si on passe par le DOUE).

Il améliore les possibilités d'aménagement du lac ~~R~~^RKIZ et de la longue lagune de l'AFTOUT ES SAHEL située en bordure de mer entre SAINT-LOUIS et NOUAKCHOTT, projet qui intéresse particulièrement la MAURITANIE.

Il apporte un gain non négligeable dans l'exploitation du casier de RICHARD TOLL en diminuant les frais de pompage.

Il crée un pont-route sur le SENEGAL ^{facilitant} ainsi les communications entre les deux rives du Fleuve et assurant un débouché pratique pour l'Est de la MAURITANIE.

Il permet la récupération partielle des 3 millions de tonnes de sédiments que la crue charrie chaque année vers la mer où ils se perdent irrémédiablement.

Enfin, même si l'on ne considère que l'objectif commun aux deux conceptions, le développement de la production agricole, on constate que la supériorité du barrage de DAGANA s'impose.

Comme l'explique très bien M. GUILLAUME, l'aménagement des cuvettes ne permettrait pas d'augmenter, pour une crue donnée, les surfaces cultivables. Il améliorerait simplement, quand cela est nécessaire, le régime hydraulique. En cas de crue faible, les surfaces cultivables dans le régime actuel sont très réduites, elles le resteraient après les aménagements préconisés par M. GUILLAUME. Ainsi, la très grande irrégularité que nous déplorons dans l'étendue des surfaces cultivables, d'une année à l'autre, subsisterait. Les plus éminents agronomes sont d'accord pour estimer qu'une économie agricole solide ne peut être fondée sur des

cultures rendues trop aléatoires par l'irrégularité des conditions naturelles, a fortiori, dans les conditions de vie encore précaires où se débat le paysan africain de la vallée, comment pourrait-on lui demander de faire des efforts soutenus pour améliorer ses terres, ses techniques et ses outils, pour acquérir des machines, s'il suffit d'une crue faible pour le condamner à la misère, et les crues faibles se succèdent parfois en série !

Ce point ^{est} essentiel et l'incapacité de la solution "cuvettes" à libérer le paysan de la vallée, de cruels aléas qui pèsent sur lui, suffit à mon sens, à condamner définitivement cette solution. Le remède préconisé par M. GUILLAUME pour corriger cette irrégularité est la mise en réserve des récoltes dans les silos. Il est bien illusoire de compter sur un tel moyen pour assurer au paysan la sécurité économique à laquelle il aspire.

Par ailleurs, l'aménagement des cuvettes pour la riziculture ne saurait donner de résultats tangibles en raison de l'inadaptation des populations aux techniques rizicoles.

Au total, il apparaît que l'aménagement préconisé des cuvettes du lit majeur n'apporterait à l'économie de la vallée que des avantages extrêmement limités sans résoudre le problème principal de l'irrégularité des surfaces cultivables et sans augmenter sensiblement la production annuelle. Par contre, la réalisation du barrage donnerait à la vallée des avantages nombreux et divers, elle transformerait de façon importante les conditions de vie de la population et constituerait un véritable pôle de développement, le choc psychologique qui permettrait enfin le démarrage de cette économie aujourd'hui stagnante.

E/ - M. GUILLAUME affirme dans un passage de son rapport (page 108) que si l'encadrement agricole sans barrage est concevable et peut donner des résultats économiques importants, la construction du barrage ne saurait se concevoir sans être accompagnée d'un encadrement serré et coûteux. Je ne saurais laisser sans réponse une telle affirmation. Mes services n'ont jamais sous-estimé l'importance de l'encadrement agricole, seul capable d'amener progressivement l'amélioration des techniques agricoles et l'augmentation corrélative des rendements. Mais, il faut bien voir que la seule construction du barrage, en augmentant largement les années de faible crue, la surface cultivable, apportera à la population une amélioration très sensible de ce niveau de vie.

Concrètement, le paysan qui, dans l'état de choses actuel, cultive 2 Ha, après une forte crue ne dispose que d'un Ha ou même d'un demi-hectare en crue faible. Lui permettre de cultiver chaque année 2 Ha, même si on n'améliore pas ses techniques agricoles est pour lui un avantage incontestable qu'aucun raisonnement ne me paraît pouvoir masquer.

Ceci dit, j'estime qu'il y aura le plus grand intérêt à faire coïncider la construction du barrage avec la mise sur pied d'un encadrement agricole très sérieux qui, en augmentant les rendements, développera et amplifiera les divers avantages du barrage. Je prends les dispositions nécessaires pour commencer cet encadrement dès maintenant, car il me paraît préférable de le mettre en place avant l'achèvement du barrage éventuel et il serait, de toutes façons, très utile même si l'on ne construisait pas le barrage.

L'une des conclusions principales du rapport de M. GUILLAUME, est qu'avant de décider de la construction du barrage, il convient de comparer cette solution avec celle des cuvettes locales.

Des considérations exposées ci-dessus, il ressort que, sans faire d'étude nouvelle, nous pouvons dès maintenant affirmer que la solution "barrage" est meilleure que celle des cuvettes.

Si, donc, l'on veut lancer dans la vallée du SENEGAL un aménagement quelconque, c'est par le barrage de DAGANA qu'il faut incontestablement commencer.

Reste à savoir si les résultats économiques à attendre de cette opération la justifient ou si, au contraire, la vallée du SENEGAL est une région dont l'aménagement n'est pas "valable" dans les conditions actuelles.

Pour vous fournir, sur ce point, une étude détaillée, il manque encore à mes services un certain nombre d'éléments que les études en cours fourniront prochainement (résultats des essais de GUEDE, étude socio-économique du Service de la Statistique, enquête géographique, fin du calcul des surfaces, etc...). Je puis, néanmoins vous donner, dès maintenant, une justification déjà solide de l'intérêt de l'opération.

Une question préalable qui a été posée à plusieurs reprises par vos services, comme par M. GUILLAUME: Les paysans de la vallée sont-ils assez nombreux pour cultiver l'ensemble des terres qui seront utilisables après l'aménagement ? S'ils ne le sont pas assez, d'autres paysans viendront-ils d'ailleurs pour concourir à cette culture ?

Je crois devoir rappeler, à ce sujet, que les divers services administratifs du SENEGAL et de la MAURITANIE ont toujours constaté qu'après une crue forte, la surface des terres cultivées est très importante et très largement supérieure à celle des terres cultivées après une crue faible. Comme M. GUILLAUME l'indique lui-même à la page 34 de son rapport, en cas de crue forte, des émigrants viennent des villes ou d'ailleurs pour se joindre aux paysans sédentaires et pour cultiver les terres disponibles supplémentaires. On voit mal comment des gens qui se déplacent pour une seule année avec une incertitude totale sur la possibilité d'une culture valable l'année suivante, ne se déplaceraient pas quand des aménagements judicieux leur auront assuré la pérennité des surfaces disponibles !

Sur cette importante question, il est, du reste, sage de se référer à l'opinion générale des habitants de la région : tous pensent - et ils l'ont du reste affirmé à chaque occasion, et notamment lors de la réunion du 26 Janvier 1957 (dont procès-verbal vous a été envoyé par mes soins) - que les terres disponibles dans la vallée, après construction du barrage, seront effectivement utilisées grâce au travail des paysans actuels et de ceux qui viendront d'ailleurs. Ils estiment même que de nombreux paysans des régions voisines qui cultivent le mil ou l'arachide pendant l'hivernage viendront dans la vallée compléter leur revenu en cultivant le mil ou des légumes divers après la crue.

Une autre question importante a été soulevée par M. GUILLAUME quant à l'importance des surfaces gagnées en moyenne grâce au barrage.

L'étude faite par M. GUILLAUME sur les gains de surface, dans la page 102 du rapport, est extrêmement sommaire et ne tient compte que du gain en crue moyenne. Or, la moyenne des surfaces gagnées sur 20 ou 30 ans n'est nullement égale au gain de surface en crue moyenne.

Les estimations faites par mes services sur ce point ont été réexaminées et précisées depuis l'origine et il m'est permis d'affirmer maintenant que la surface gagnée en moyenne est bien de l'ordre de 50.000 hectares. Une étude détaillée de cette question est en cours dans mes services et vous sera prochainement envoyée.

La construction du barrage avec tous ses accessoires est estimée à environ 3,5 milliards de Fr C.F.A. (la différence avec le chiffre donné par M. GUILLAUME porte sur le canal d'alimentation du lac de GUIERS sur lequel il est possible de faire une économie importante).

Sur ces 3.500 Millions, j'estime que l'amélioration de la navigation justifie une dépense de 400 millions C.F.A.

Alors que la navigation permanente avec des bateaux de 2 m de tirant d'eau atteint actuellement PODOR, elle pourra se faire ensuite jusqu'à SALDE. Le bief navigable sera ainsi allongé d'environ 200 Km. Les routes neuves construites en A.O.F. dans les régions sahéliennes du même genre coûtent 5 à 6 millions C.F.A. le kilomètre et le prix de revient du transport sur ces routes reste, après construction, de l'ordre de 10 Fr la tonne kilométrique. La voie d'eau qui abaisse le prix de transport à des taux beaucoup plus avantageux mérite des investissements plus élevés qu'une route. La valeur réelle de la voie nouvelle ouverte par le barrage et qui donnera, sans aucun entretien, des prix de transport très réduits sera au moins du milliard de Fr C.F.A.

de l'ordre

Il est donc raisonnable de consacrer au moins 400 millions à la création de cette voie navigable.

Quoique nous n'en tenions pas compte dans nos calculs, nous devons faire remarquer que la construction de cet ouvrage contribue ainsi à l'amélioration du circuit routier. S'il fallait construire un pont-rouge dans le basfleuve, il faudrait bien compter sur une dépense de l'ordre d'un demi-milliard de francs C.F.A. Il y a là une considération à ne pas négliger.

Sur les 3.100 millions restants, la M.A.S. estime que 1.600 millions environ peuvent être affectés à l'aménagement du delta et 1.500 à celui de la vallée.

M. GUILLAUME lui-même qui n'est pas suspect de défendre le projet impute au delta selon 3 hypothèses distinctes : 3176 - 2420 et 2090 millions.

La M.A.S. et M. GUILLAUME montrent que, dans ces hypothèses, l'opération "delta" resterait rentable.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que, sans le barrage, l'extension des irrigations dans le delta est rigoureusement impossible, même en utilisant des stations de pompage. Avec le barrage, au contraire, la création d'irrigations nouvelles est possible et l'irrigation pourrait être, pour la partie majeure, gravitaire.

L'avantage en exploitation et par hectare représenté par l'économie de pompage est de l'ordre de 1.000 Fr Sur 40.000 hectares d'irrigation rationnelle dans le delta, l'économie annuelle serait d'environ 40 millions C.F.A. pouvant rentabiliser largement plus de 500 millions C.F.A. à elle seule.

Quoiqu'il en soit, et tenant compte de ce que la création d'irrigation dans le delta sera forcément lente, je propose de réduire la part consacrée au delta dans l'opération DAGANA par rapport aux chiffres de la M.A.S. et de M. GUILLAUME et d'adopter le chiffre de 1200 millions C.F.A.

Il resterait ainsi 1900 millions pour la vallée.

Le gain de production annuelle peut être évalué comme suit :

- sur les 75.000 Ha cultivés actuellement on gagne 2 quintaux par Ha soit 15.000 tonnes de mil par an.
- sur les 50.000 Ha gagnés en moyenne, 7 quintaux par Ha soit 35.000 tonnes.

AU TOTAL : 50.000 tonnes à 10Fr soit 500 millions CFA

Le rapport production obtenu en calculant la valeur de investissement

la production au niveau du producteur s'établirait ainsi à 25% environ, chiffre qui rend cette opération tout à fait valable.

Il est, d'autre part, à remarquer que ce chiffre est obtenu en supposant que toutes les surfaces ^{vallée} sont cultivées en mil. Or, la culture de coton donnerait probablement, si les essais en cours démontrent sa possibilité, une rentabilité plus forte; de même les cultures de patates, tabac, tomates, légumes divers peuvent augmenter largement la valeur de la production à l'hectare.

Le déficit permanent et important de la Fédération, en céréales alimentaires, comme l'augmentation rapide de la production d'arachides du SENEGAL au détriment de la production du mil donnent un intérêt tout particulier à une opération qui doit augmenter largement la production de céréales du SENEGAL dans la vallée d'abord, puis plus tard aussi dans le delta.

* Si l'exposé ci-dessus demande à être précisé par une étude beaucoup plus détaillée, il suffit néanmoins à montrer que la construction du barrage de DAGANA se situe favorablement dans l'ensemble des opérations déjà exécutées en AFRIQUE NOIRE ou envisagées pour l'avenir.

En résumé, M. GUILLAUME estime que tout aménagement de la vallée doit être différé et que des études longues et minutieuses doivent être lancées pour examiner s'il y a une façon valable de développer l'économie de la vallée et laquelle, et en particulier pour comparer la solution "barrage" et la solution "cuvette". Je crois, au contraire, vous avoir montré ci-dessus, qu'il n'est nul besoin de faire de longues études supplémentaires pour choisir entre le barrage et les cuvettes, la solution "barrage" étant de loin supérieure.

Je vous ai également indiqué les raisons pour lesquelles ce projet de barrage me paraît économiquement justifié. Les documents détaillés qui vous seront envoyés ultérieurement et dont nous n'avons pour le moment que les minutes ou les éléments ne pourront que vous confirmer le bien fondé de cette thèse.

Dans ces conditions, il me paraît souhaitable de ne pas prolonger encore la stagnation d'une importante région du SENEGAL très défavorisée jusqu'à présent par rapport aux régions arachidières qui bénéficient depuis plusieurs années d'importants investissements.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir répondre favorablement à la requête que je vous ai exposée dans ma lettre 4170 TP/H du 23.4.57, requête tendant au lancement immédiat du concours pour la construction du barrage de DAGANA et des ouvrages annexes.

J'ajoute que le lancement du concours ne nous oblige nullement à réaliser ensuite les travaux, les Entrepreneurs devant être indemnisés de leurs frais d'études, par les primes allouées pour les meilleurs projets et que la longue période correspondant aux études des Entrepreneurs et au dépouillement des offres sera mise à profit pour compléter nos connaissances sur la vallée en tenant compte notamment des suggestions de M. GUILLAUME.

Signé: Risterucci
Risterucci

DIRECTION GENERALE DES SERVICES ECONOMIQUES
ET DU PLAN

--

Propositions pour l'aménagement du
Fleuve SENEGAL.

&à Monsieur le Ministre de la
France d'Outre-Mer

- Direction du Cabinet
- Direction Générale des Services
Economiques
- Inspection Générale des Tra-
vaux Publics.
- Direction Générale de l'Agric-
ulture

Par lettres Nos I053/AE/PLAN/3 du 7 Février 1955
et 866/TP/4 du 14 Février 1955, vous m'avez fait part
des observations faites par le Comité des Travaux Puè
blics de la France d'Outre-Mer dans sa séance du 13 Jan
Janvier 1955 sur le Projet d'aménagement du Sénégal.

Vous m'avez demandé de préciser un certain nombre
de points sur le plan technique et de reprendre l'étude
économique sur des bases élargies.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rap-
port intitulé "Nouvelles propositions pour l'aménage-
ment du SENEGAL, en vous demandant de bien vouloir le
soumettre à nouveau au Comité des Travaux Publics
de la France d'Outre-Mer.

La lettre de transmission (chapitre 0 du dossier)
du Gouverneur du SENEGAL répond à toutes les observa-
tions et résume parfaitement les données essentielles
du problème. Jen approuve entièrement les termes.

...../.....

Je voudrais pour ma part attirer votre attention sur les quelques points suivants :

La commission d'Etudes et de Coordination des plans de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-Mer a ainsi défini les objectifs fondamentaux du deuxième plan FIDES :.

- 1° / - élever le Niveau de vie des populations autochtones
- 2° / - accroître le potentiel économique de l'assemble français
- 3° / - développer le progrès humain dans l'ensemble de la population.

Le projet de développement de la Vallée du Fleuve SENEGAL s'insère parfaitement dans le cadre de ces directives.

Il touche une population nombreuse et pauvre qui groupe le cinquième de la masse rurale de l'ensemble SENEGAL-MAURITANIE et dont le revenu moyen annuel est environ trois fois moins élevé que celui des zones voisines.

Il a pour objet essentiel de relever de 50% les niveaux de vie des habitants par une action sur la crue qui ne modifie en rien les méthodes ancestrales de culture et porte simplement la superficie des terres cultivables chaque année à celles des meilleures années actuelles.

Il présente d'intéressantes perspectives d'avenir dans le domaine des cultures industrielles, notamment en ce qui concerne le coton.

Je ne me cache pas la valeur très subjective de ces appréciations; et il est bien évident qu'un calcul de rentabilité est difficile à établir dans un tel domaine, dont les divers éléments sont fort difficiles à prévoir : La Mission d'Aménagement du SENEGAL a, dans son dossier, avec beaucoup de prudence, étalé sur vingt années aculement l'amortissement du barrage. Or pour un ouvrage de cette importance, l'unité de temps ne serait-elle pas plutôt le demi-siècle Les services d'Agriculture et la Compagnie Française pour le développement des Textiles fondent beaucoup d'espoir sur la culture du coton de décrue; mais est-on sûr que le développement d des fibres synthétiques ne conduira pas le paysan de la Vallée à se tourner, à brève échéance, vers le ricin ou vers toute autre culture.

Des objections de cette nature peuvent être faites, tantôt favorables au dossier ci-joint, tantôt défavorables mais, à mon sens, la rentabilité comptable d'un aménagement ne peut jamais être démontrée a priori et l'important est que son action se traduise par une élévation du niveau de vie de la population dont l'ampleur soit à la mesure des investissements consentis. Tel est bien le cas du projet proposé par l'Aménagement du SENEGAL.

De plus, il permet, sur le plan social, de fixer-sur-place la part importante de la population, qui chaque année émigre vers les cités de la côte ou les lougans plus riches de l'intérieur.

Du point de vue politique, enfin sa réalisation atténuera le déséquilibre règnant entre la vallée, zone frontrière, économiquement isolée, et l'intérieur des territoires.

Il est donc du plus haut intérêt pour la Fédération de poursuivre les études engagées et je vous serais reconnaissant de bien vouloir défendre cette position devant le Comité des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer et le Comité Directeur du Fidès.

Bien plus, l'intérêt économique de cette vaste opération justifie à mon sens de prévoir dès maintenant la mise en place de certains moyens de financement nécessaires à l'exécution des Travaux.

Le montant des dépenses de la première tranche, barrage de DAGANA et ouvrages annexes, dont la réalisation pourrait commencer en 1957 et se poursuivre sur quatre années, est estimé à 3 milliards de Frs CFA environ. L'importance même de l'ouvrage exige la mise en place, dès la début de l'opération, de la dotation globale en autorisation de programme. L'ampleur des conséquences attendues, tant économiques que sociales et politiques, la justifie. Or il est hors de question de prévoir son inscription à la section locale du 2° programme Fidès tel qu'il est défini par le décret n° 55-556 du 20 Mai 1955. Je me permets, en conséquence, d'insister auprès de vous pour que soient dégagés soit sur la Section Générale du Fidès, soit sur tout autre budget à votre disposition, les moyens de financement nécessaires./.-

aménagement du fleuve SENEGAL

12 AOUT 1957

à

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA FRANCE
d'OUTRE-MER

-Inspection Générale des TRAVAUX PUBLICS -
-Direction des Affaires Economiques et du
Plan -

27, rue Oudinot, PARIS (7^o)

Par lettre 4.170 TP en date du 23 Avril dernier, j'avais eu l'honneur de vous faire parvenir le Procès-Verbal in-extenso de la réunion, du 26 Janvier 1957 à DAKAR, de la Commission Consultative pour les études du fleuve SENEGAL. J'avais, à cette occasion, fait le point de cette affaire, et, après avoir attiré votre attention sur l'importance que les représentants des populations locales attachent à sa réalisation prochaine, vous avais demandé de bien vouloir m'autoriser à lancer, au plus vite, un concours du type retenu pour le barrage de SOUAPITI, pour l'éventuelle construction du barrage de DAGANA. Cette procédure présente toutes garanties pour préserver l'Administration de tout engagement prématuré.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la suite que vous comptez donner à cette demande, afin que je puisse moi-même informer les membres de la Commission ainsi que les Autorités Locales.

Par ailleurs, je n'ai pas encore reçu le rapport qui a dû vous être soumis par M. GUILLAUME à la suite de sa mission dans la vallée du Fleuve SENEGAL en Janvier-Février dernier. Je vous serais très reconnaissant de me l'adresser dans les meilleurs délais possibles, afin que mes services puissent au plus tôt bénéficier de ces conseils et préciser les études, si besoin était, sur certains points jugés obscurs.

Il importe, à mon sens, de disposer dès que possible du maximum de renseignements susceptibles de nous permettre de prendre une position valable au moment de la préparation du 3^o Plan. L'affaire de l'aménagement du SENEGAL, étudiée depuis plusieurs années déjà, sera certainement présentée par les Autorités Locales à ce moment-là. Je me permets, en conséquence, de solliciter une réponse assez rapide de votre part.

Pour le Haut-Commissaire
et par délégation
Le Gouverneur Secrétaire Général
Signé : TORRE

Parallèlement, j'ai l'intention de renforcer la M.A.S. pour lui permettre de mener une action plus large et plus efficace dans les domaines non couverts par la ou les conventions éventuelles de l'U.H.E.A. et pour lui donner les moyens de coordonner les études dans les divers domaines techniques et scientifiques.

Un programme détaillé est en cours d'établissement et vous sera adressé dès que sa mise au point aura été faite mais dès maintenant la M.A.S. a besoin d'urgence, de crédits nouveaux en engagements et en paiement pour la poursuite des études extérieures à la convention U.H.E.A.

o
oo o

Me plaçant dans la perspective de la poursuite des études que je considère comme acquise, j'ai l'honneur de vous demander de faire débloquer d'urgence, à titre provisionnel, une tranche de 25 millions C.F.A. en autorisation d'engagement et en crédits de paiement pour que la Mission d'Etudes de la M.A.S. puisse fonctionner sans-à-coup. Ce crédit, compris à l'intérieur des III.500.000 Fr accordés en engagement permettra à la M.A.S. de poursuivre les études générales, d'ordre agronomiques pédologique, sociologique, etc... qui, en toute hypothèse, continuent à rentrer dans le cadre de la mission qui lui a été confiée pour l'étude d'ensemble de la Vallée du Sénégal.

Pour le Haut-Commissaire absent
le Gouverneur Secrétaire Général
chargé de l'expédition des affaires courantes

Signé : LE LAYEC